



Fin de CDD - non renouvellement CDI

Par **Hanna12**, le **27/04/2015 à 20:55**

Bonsoir, rn
Je suis actuellement en CDD jusqu'à mi Mai. Il s'agit de mon 2ème CDD dans cette entreprise. Lors d'un entretien avec mon supérieur, je lui ai fait part de ma volonté de ne pas poursuivre l'aventure en CDI pour des raisons personnelles. Il m'a demandé une lettre disant que je ne souhaitais pas être renouvelé en CDI. rn
J'ai donc rédigé une lettre informant que je m'arrêterai à la fin de mon CDD comme mon contrat l'indique. rn
Il est revenu vers moi me demandant une modification de cette lettre avec l'ajout de certains mots indiquant clairement que je refusais le CDI. rn
Le CDI ne m'a jamais été présenté par écrit, il ne m'a pas non plus dit qu'il souhaitait me renouveler en CDI, il m'avait simplement demandé si je souhaitais continuer. rn
Je suis consciente que je n'aurai pas la prime de précarité mais suis-je dans l'obligation de rédiger cette lettre indiquant que je ne souhaite pas être renouvelé ? rn
Si toutefois je fais cette lettre, l'employeur peut-il la transmettre au Pôle Emploi ? (dans ce cas je n'aurai pas le chômage). rn
Merci de votre aide rn
Très cordialement

Par **Lag0**, le **28/04/2015 à 08:43**

Bonjour, rn
Vous n'aviez rien à écrire tant que l'employeur ne vous fait aucune proposition. rn
C'est déjà une belle erreur que de l'avoir prévenu que vous ne vouliez pas poursuivre dans l'entreprise. Ce n'est pas une chose à faire car l'employeur, fort de ce renseignement, a beau jeu de vous proposer alors un CDI qu'il sait que vous allez refuser et ainsi, éviter de vous verser votre prime de précarité.